ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 120089

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation de plusieurs dizaines de milliers d'Algériens, parfois très âgés, qui ont servi notre drapeau mais dont les demandes de carte du combattant et de retraite du combattant sont toujours en attente au service départemental de Paris de l'ONAC, submergé par le courrier qu'il reçoit, et ce malgré l'aide de la direction interdépartementale d'Île-de-France des anciens combattants. Il faut actuellement plusieurs années avant qu'un dossier soit traité, ce qui est difficilement supportable pour les intéressés qui ne sont donc pas en mesure de bénéficier de la décristallisation de leur pension. Il lui demande donc la mise à disposition de moyens supplémentaires pour résorber rapidement ce retard considérable qui, malheureusement, n'est pas nouveau.

Données clés

Auteur : M. Alain Néri
Circonscription : Puy-de-Dôme (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120089
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2291